

Objet : composition du bureau de vote électronique pour les élections universitaires - scrutin du 16 au 18 novembre 2021.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'établissement,
Vu la décision UTC n°2021-218I relative aux élections universitaires,

DÉCIDE

Article 1 :

Le bureau de vote électronique relatif aux élections universitaires qui se dérouleront par internet du mardi 16 novembre 2021 10h00 au jeudi 18 novembre 2021 17h00, sera composé de la manière suivante :

Centre Pierre Guillaumat

Président : Antoine Seidel

Assesseurs : Karim El Kirat
Salima Bouvier
Michaël Lefebvre (titulaire désigné par la liste intitulée « liste SNPTES »)
Céline Grévin (suppléante désignée par la liste intitulée « liste SNPTES »)

Article 2 :

Le directeur général des services de l'UTC est chargé de l'exécution de la présente décision.

Service des
affaires générales et
juridiques

sagi@utc.fr

☎ 03-44-23-73-76

Université de technologie
de Compiègne

Rue du docteur Schweitzer
CS 60319
60203 Compiègne cedex

Tél. 03 44 23 44 23
www.utc.fr

Le Directeur de l'UTC,

Christophe Guy



Original : service des affaires générales et juridiques

*Diffusion : rectorat
générale
rubrique actes réglementaires*